

Aux adhérentes et adhérents du SNFOLC 76

Bonjour,

LE RECTORAT A PROLONGE LA PÉRIODE DE SAISIE DES VŒUX DE MUTATION INTRA-ACADÉMIQUE EN CONSÉQUENCE LA DATE D'ÉDITION DE LA CONFIRMATION DE DEMANDE EST ÉGALEMENT REPOUSSÉE

La page d'accueil SIAM affiche les messages suivants :

Du 18 mars 2025 à 14h00 au 4 avril 2025 à 23h59

[Saisissez vos voeux de mutation](#)

[Saisissez vos préférences pour la phase d'ajustement](#)

et

Du 4 avril 2025 à 16h00 au 8 avril 2025 à 23h59

Éditez votre confirmation de demande de mutation

alors que le calendrier prévisionnel du rectorat prévoyait la saisie des vœux jusqu'au jeudi 3-midi et l'édition des confirmations à partir de 12h00 le 3 avril...

Un message devrait être envoyé sur les messageries (webmail ou lprof) par le rectorat. Compte-tenu du nouveau calendrier, la remise dans votre établissement des documents papiers signés ne pourra se faire qu'à compter du 22 avril.

Pour sa part le syndicat recommande pour les confirmations de demandes :

- prévoir dès maintenant une version numérique ou numérisée des pièces justificatives
- envoyer dès que possible (le 5, le 6, le 7...) par mail la confirmation de demande et les pièces justificatives à votre bureau DPE, en mettant l'établissement en copie,
- préciser dans le corps de mail que les documents papiers, signés, seront transmis par l'établissement ultérieurement
- préciser également dans le corps de mail les erreurs ou demandes de correction du barème.

Cordialement,
le bureau départemental.